

Décision n°2025-03-21-001
portant composition de la commission de recrutement
pour l'accès en première année de master

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

VU le Code de l'éducation et notamment les dispositions de son article L. 712-2 ;

DÉCIDE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2025–2026, la commission de recrutement pour l'accès en première année du Master mention Etudes Européennes et Internationales, parcours Droit européen de l'action publique est constituée comme suit :

Président :

GUIOT François-Vivien Maître de Conférences

Membres :

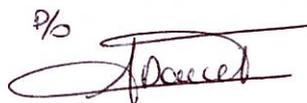
ALBERTON Ghislaine Professeur

MAZILLE Clémentine Maître de Conférences

Article 2 : Madame la Directrice du Collège Etudes Européennes et Internationales est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Pau, le 21/03/2025

Pour l'Administrateur provisoire et par délégation de signature
La Directrice du Collège Etudes Européennes et Internationales

P/O




Décision n°2025-03-21-001
portant composition de la commission de recrutement
pour l'accès en première année de master

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

VU le Code de l'éducation et notamment les dispositions de son article L. 712-2 ;

DÉCIDE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2025–2026, la commission de recrutement pour l'accès en première année du Master mention Etudes Européennes et Internationales, parcours Droit interne et européen des mineurs est constituée comme suit :

Président :

GARCIA	Kiteri	Maître de Conférences
--------	--------	-----------------------

Membres :

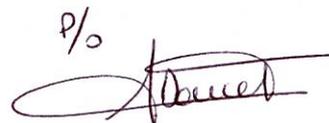
ALMA-DELETTRE	Sophie	Maître de Conférences
---------------	--------	-----------------------

GUIOT	François-Vivien	Maître de Conférences
-------	-----------------	-----------------------

Article 2 : Madame la Directrice du Collège Etudes Européennes et Internationales est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Pau, le 21/03/2025

Pour l'Administrateur provisoire et par délégation de signature
La Directrice du Collège Etudes Européennes et Internationales

p/o




Décision n°2025-03-21-001
portant composition de la commission de recrutement
pour l'accès en première année de master

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

VU le Code de l'éducation et notamment les dispositions de son article L. 712-2 ;

DÉCIDE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2025–2026, la commission de recrutement pour l'accès en première année du Master mention Etudes Européennes et Internationales, parcours Droit pénal européen et international est constituée comme suit :

Président :

TAUPIAC NOUVEL	Guillemine	Maître de Conférences HDR
----------------	------------	---------------------------

Membres :

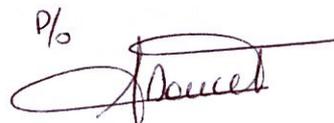
ALMA-DELETTRE	Sophie	Maître de Conférences
---------------	--------	-----------------------

GUIOT	François-Vivien	Maître de Conférences
-------	-----------------	-----------------------

Article 2 : Madame la Directrice du Collège Etudes Européennes et Internationales est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Pau, le 21/03/2025

Pour l'Administrateur provisoire et par délégation de signature
La Directrice du Collège Etudes Européennes et Internationales

P/s




Décision n°2025-03-21-001
portant composition de la commission de recrutement
pour l'accès en première année de master

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

VU le Code de l'éducation et notamment les dispositions de son article L. 712-2 ;

DÉCIDE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2025–2026, la commission de recrutement pour l'accès en première année du Master mention Etudes Européennes et Internationales, parcours Droit européen des affaires et du numérique est constituée comme suit :

Président :

ALMA-DELETTRE	Sophie	Maître de Conférences
---------------	--------	-----------------------

Membres :

GARCIA	Kiteri	Maître de Conférences
--------	--------	-----------------------

TAUPIAC NOUVEL	Guillemine	Maître de Conférences HDR
----------------	------------	---------------------------

Article 2 : Madame la Directrice du Collège Etudes Européennes et Internationales est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Pau, le 21/03/2025

Pour l'Administrateur provisoire et par délégation de signature
La Directrice du Collège Etudes Européennes et Internationales

